

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL_22_03_07_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLodi, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

Excusés : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OFFICE DE TOURISME – VISITE DE LA FERTE-BERNARD EN TRAIN ET BATEAU ELECTRIQUE - VOTE DE NOUVEAUX TARIFS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que dans le cadre de ses activités touristiques (balades en bateau et visite de la ville en train touristique), le bilan d'activité de l'Office de Tourisme démontre que l'activité « petit train » est bien moins attractive que les balades en bateau,

Considérant que le nombre de clients passés par les bateaux en 2021 s'élève à 8 670 pour une recette de 44 400,00 € alors que pour le train touristique, celui-ci est de 2 865 visiteurs pour une recette de 8 580,00 €.

Pour tenter d'augmenter le nombre de visiteurs du train touristique, la collectivité propose de mettre en place un tarif « Duo Venise de l'ouest adulte à 7,90 € » et « Duo Venise de l'ouest enfant à 5,70 € ».

Après en avoir délibéré,

FIXE la mise en place d'un tarif « Duo Venise de l'ouest adulte à 7,90 € » et « Duo Venise de l'ouest enfant à 5,70 € ».

APPROUVE ce nouveau tarif à compter du début de la saison touristique 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches correspondantes à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU